

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021, À COUVET, espaceVAL

Vice-présidence : M. Florian Dreyer

La présidente étant souffrante, c'est le vice-président qui officiera ce soir. Il ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous, en particulier à Mme Sylvia Schülé qui fait son retour sur les bancs du Législatif.

Il rappelle les directives sanitaires : le masque est à porter en permanence, sauf lors de la prise de parole ; se désinfecter les mains régulièrement. Respecter les gestes barrières et distanciation lors des suspensions de séance. Les personnes qui viendraient à se sentir mal sont invitées à quitter la salle. Il rappelle que l'agape a été supprimée étant donné la situation sanitaire.

1. APPEL

Le vice-président demande au chancelier de procéder à l'appel :

Présents	:	38 membres
Majorité absolue	:	20
Majorité qualifiée	:	26

- *Pour AGORA* : Thierry Ray et Florian Stirnemann.
 - *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Jean-Paul Lebet ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
 - *Pour le PS* : Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
 - *Pour le POP* : Jean-Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
 - *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
 - *Pour le PVL* : Vincent Casaubon.
 - *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- Excusés** : 3 membres – Naomi Humbert (Les Verts), May Margot (PS) et Alexandre Iseppi (PLR).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, six spectateurs ainsi que deux représentantes des médias sont présents.

Le vice-président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances en remplacement de Katia Della Pietra

5. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation et des agrégations suite à la démission de M. Sébastien Hirschy
6. Budget 2022
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. LETTRES ET PÉTITIONS

Aucune lettre n'est parvenue à la présidence.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN REMPLACEMENT DE KATIA DELLA PIETRA

Le vice-président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Mme Cécile Mermet (PS) prend la parole en ces termes : « *Avant de proposer un membre à la commission de gestion et des finances, le groupe socialiste tient à remercier vivement Mme Katia Della Pietra pour son précieux investissement au sein de cette commission. Elle a su faire preuve de grandes compétences, d'une soif d'apprendre et de comprendre les mécanismes financiers de la Commune mais également d'une forte volonté de travailler à son bon fonctionnement dans un esprit collaboratif sans pour autant renier les valeurs chères à notre parti.*

Nous le savons tous, la commission de gestion et des finances est la clé de voûte de la politique communale, une commission intense mais passionnante, où les idées peuvent naître et être discutées, où les propositions sont nécessaires et l'investissement indispensable. C'est également une magnifique porte d'accès à nos conseillers communaux et aux minutieux rouages du fonctionnement communal – en pays horloger cela semble évident.

Pour remplacer l'excellente Katia Della Pietra, le groupe socialiste a le privilège de proposer M. Emil Margot. Le plus jeune des conseillers généraux n'en est pas moins excellent, la valeur n'attendant pas le nombre des années. Âgé de 21 ans, Emil Margot suit actuellement des études en histoire de l'art à Bâle et à ce titre, l'iconographie biblique n'a pour lui aucun secret, bien que ce ne soit pas ici sa qualité majeure pour contribuer à la CGF – à moins évidemment que Judas ne soit parmi nous, sa bourse aux cordons bien serrés à la main.

Emil Margot, bien que franchissant parfois le rösti-graben, reste un citoyen de Val-de-Travers très investi dans la vie politique et associative de notre commune. De par son âge, il est également le représentant d'une tranche de la population trop souvent oubliée. Il est membre des Jeunes Socialistes Neuchâtelois et il est très investi dans les thématiques chères aux jeunes. Son dynamisme, son intelligence hors norme, sa passion pour le monde politique et sa conscience des enjeux qui se jouent ici en font, selon le groupe socialiste, le candidat idéal pour cette commission et nous espérons que sa nomination sera saluée par l'ensemble des groupes. »

Ainsi, au nom du groupe PS, Mme Cécile Mermet Meyer propose :

✓ M. Emil Margot

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Margot est élu tacitement membre de cette commission et en est félicité.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION ET DES AGRÉGATIONS SUITE À LA DÉMISSION DE M. SÉBASTIEN HIRSCHY

Le vice-président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom du groupe UDC, M. Niels Rosselet-Christ propose :

✓ Mme Sylvia Schulé

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Schulé est élue tacitement membre de cette commission et en est félicitée.

6. BUDGET 2022

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que le vote d'un budget est toujours un moment important. Comme chaque année, le Conseil communal souhaiterait pouvoir le présenter avec des résultats si ce n'est positifs, du moins équilibrés. Inutile de s'étendre sur le contexte que nous traversons depuis quelques années. Depuis 2016 déjà, la commune de Val-de-Travers a vu une détérioration de ses finances, aggravée depuis 2020 pour l'ensemble des collectivités publiques avec la pandémie actuelle. De nombreuses communes neuchâteloises ont présenté leur budget depuis le mois dernier, les membres du Législatif auront ainsi pu voir que la situation de Val-de-Travers n'est en rien isolée et que certaines communes traversent même des situations beaucoup plus critiques. Cela ne permet pas pour autant de se réjouir du budget présenté ce soir, avec un déficit important, mais qui est nettement moindre que celui de 2021. Ce budget est amélioré par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, mais aussi par le fait que lors de l'élaboration du budget 2021, le bouclage des comptes de 2020 n'était évidemment pas fait et lorsque celui-ci a eu lieu, les recettes fiscales se sont révélées meilleures qu'attendues. Ce qui sera aussi le cas pour les comptes 2021. C'est ainsi sur cette base que le projet de budget 2022 a été construit, avec des recettes fiscales améliorées par rapport au budget 2021, mais en recul toutefois par rapport aux comptes 2021, puisque c'est un manque de 1,2 million qui est attendu du côté des impôts. Le Conseil communal propose ainsi de prélever ce même montant à la réserve de politique conjoncturelle. Ce delta de 1,2 million traduit la difficulté du contexte dans lequel nous nous trouvons ; même si la santé de la plupart des entreprises vallonières est bonne, même si le taux de chômage reste relativement faible, que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'a pas augmenté non plus, on constate tout de même un recul des activités économiques dans le canton. Ceci se retrouve également dans le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales, qui concerne tout le canton, et qui est un bon indicateur de la santé, un peu fragilisée, des entreprises neuchâteloises.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le budget 2022, que l'Exécutif a essayé de rendre aussi bon que possible. Le Conseil général a d'ailleurs accepté récemment un postulat demandant à viser l'équilibre budgétaire à l'horizon de la fin de la législature. De ce fait, le Conseil communal a tenté, comme chaque année, de trouver des améliorations pour diminuer les dépenses. Certaines améliorations ont été dictées par des décisions extérieures, notamment la baisse des cotisations en matière de prévoyance professionnelle, qui représente une baisse de charges assez importantes, mais également une série de petites améliorations que le Conseil communal a voulu porter, soit par une diminution de dépenses, soit par des augmentations de recettes sur certaines entrées spécifiques, comme la taxe des chiens ou la participation des parents pour les camps scolaires. Ces montants sont ainsi alignés avec les pratiques des autres communes du canton. En jouant sur ces dépenses et ces recettes, cela permet d'améliorer quelque peu la situation par rapport à 2021.

Le Conseil communal est malgré tout resté fidèle à sa ligne, soit de ne pas tailler dans les dépenses et de ne pas viser des réductions de dépenses linéaires. Il reste convaincu que la situation de Val-de-Travers s'améliorera, parce que la Commune elle-même se portera mieux, qu'elle fera venir davantage d'habitants, qu'elle attirera davantage d'entreprises, ce qui demande évidemment à investir. Il y a aussi une nécessité d'entretenir les infrastructures communales ; Val-de-Travers en compte un certain nombre, qui n'ont peut-être pas été suffisamment entretenues les années

précédentes. Il y a donc un travail qui doit être fait sur ce plan, mais aussi pour adapter la Commune aux défis d'aujourd'hui, la rendre aussi attractive que possible. Au niveau des investissements justement, alors que pour 2021 le plafond des investissements était nul, et c'était la première fois que Val-de-Travers était confronté à une situation aussi compliquée, la bonne nouvelle, qui montre aussi l'amélioration de la situation budgétaire, est que le plafond des investissements oscille autour de 1,5 million de francs pour 2022. Ce montant ne sera pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses auxquelles la Commune devra faire face, mais représente toutefois une amélioration sensible.

La crainte principale du Conseil communal est liée à l'endettement, puisque la situation financière reste globalement bonne, avec un respect de la limite de déficit. Avant le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, le budget présente un déficit de l'ordre de 3 millions, soit la moitié de ce que permettrait notre limite de déficit, qui est calquée sur le 5 % du capital propre. Pour mémoire, lorsque ce principe a été adopté dans le règlement des finances, le Canton proposait de fixer la limite à 10 %, soit deux fois moins restrictif que nous le sommes. En ne se situant qu'à la moitié de notre limite possible, cela montre que la Commune garde une assise financière relativement bonne. La fortune reste également conséquente et la réserve de politique conjoncturelle est encore dotée de 13 millions de francs, dans laquelle le Conseil communal propose de prélever un peu plus d'un million. Ainsi, nous conservons une certaine marge de manœuvre pour faire face aux déficits qui pourraient se présenter à l'avenir. Par contre, là où la situation pourrait devenir plus tendue et critique, c'est sur le front de l'endettement, puisque le Législatif a voté dernièrement un crédit de plus de 13 millions de francs pour investir dans les structures scolaires et parascolaires. Ce qui va avoir des conséquences sur l'endettement. Ce risque est surtout lié à la possibilité d'une hausse des taux d'intérêt, qui pour l'instant restent favorables. C'est donc une bonne période pour emprunter et lancer des projets. Récemment encore, certains emprunts ont été conclus à des conditions tout à fait favorables.

Parmi les éléments de contexte qu'il s'agit de citer, au niveau cantonal, quelques réformes n'ont pas pu être intégrées, notamment celle liée à la loi sur le traitement des déchets, qui aurait dû permettre de soulager un peu l'impôt en reportant une partie de la charge de traitement des déchets des ménages sur la taxe. Le Grand Conseil n'a pas encore terminé ses travaux, ainsi cette réforme se reporte sur 2023. C'est une petite amélioration pour la suite qui sera bienvenue. Autre dossier encore en attente sur le plan cantonal, celui des charges géotopographiques, où l'enjeu est de taille, avec un montant de 20 millions de francs que touche aujourd'hui le Canton pour assumer des charges liées à l'altitude, principalement des charges d'entretien du réseau routier. Une initiative a été lancée pour demander que ce montant soit réaffecté aux communes ; une motion parlementaire a également été déposée sur le même sujet. Pour l'instant le dossier est toujours en attente, mais, selon la manière dont il sera traité par le Grand Conseil, il permettra à notre commune de récupérer peut-être quelques centaines de milliers de francs. Pour l'heure, un régime transitoire a été mis en place, qui, pour 2021 représentait une rentrée financière d'une centaine de milliers de francs pour Val-de-Travers. Le pari avait été fait, lors de l'élaboration du budget, que cette mesure transitoire, qui devait s'achever fin 2021, soit reportée et maintenue en 2022. Le Grand Conseil a confirmé ceci la semaine dernière. Sur ce plan, le budget 2022 est donc tout à fait conforme.

Au final, le budget 2022 présente des charges d'environ 70 millions de francs, soit une stabilité par rapport à 2021. Les revenus s'élèvent à 69 millions, avec une légère baisse, comme évoquée plus haut. Comme les conseillers généraux ont pu en prendre connaissance aujourd'hui, le Conseil communal propose une amélioration du budget par le dépôt d'un amendement, d'entente avec la commission de gestion et des finances, relatif à la politique du personnel et au non-octroi de l'échelon. Une mesure qui permet d'améliorer le budget et de relever un peu le plafond des investissements. Le Conseil communal reviendra plus loin sur ce projet d'amendement.

Le vice-président donne la parole au président de la commission de gestion et des finances.

M. Malo Bortolini, président de la CGF, prend la parole en ces termes : « *En dates des 15 novembre et 10 décembre 2021, la CGF s'est réunie et a pris connaissance du budget 2022, ainsi que de l'amendement proposé par le Conseil communal.* »

En premier lieu, les membres de la CGF tiennent à remercier l'exécutif communal ainsi que tous les services communaux, pour l'excellent travail accompli durant cette année au contexte si particulier. Les dossiers sont exhaustifs et bien détaillés, ce qui a facilité leur analyse.

Le budget qui vous est présenté ce soir se trouve dans les chiffres rouges, avec un déficit projeté de 1'987'860 francs, montant déjà atténué par un prélèvement de 1,2 million de francs de la réserve de politique conjoncturelle. Malgré un résultat d'exercice peu réjouissant, nous tenons à souligner tout de même une amélioration par rapport au budget 2021. Cette dernière s'explique par diverses raisons mentionnées dans le rapport, mais aussi par la recherche d'optimisation de la part de nos conseillers communaux.

En effet, l'année 2021 fut une année inédite pour notre commune, puisque tous les investissements ont dû être votés à la majorité qualifiée ainsi que les crédits de compétence du Conseil communal ont été sujets à l'approbation de la CGF. Cette commission s'est donc retrouvée à un rythme beaucoup plus soutenu et a effectué un travail de fond pour tous les investissements votés cette année. Cette tâche sera reconduite en 2022 mais sous une forme différente. Une commission consultative de la CGF sera créée pour permettre à tous les groupes d'être représentée et d'offrir la plus grande transparence sur le travail effectué par nos conseillers communaux. Cette initiative a aussi pour but d'essayer d'apporter de nouvelles pistes de réflexion pour atteindre l'équilibre budgétaire voté par le Conseil général et cela en essayant de ne pas réduire les prestations fournies par notre Commune.

Comme mentionné en amont, la CGF s'est retrouvée à deux reprises. Une première fois pour parler du rapport d'information et du budget. Ce dernier a été accepté à une courte majorité de quatre voix pour, trois voix contre et une abstention.

La deuxième avait pour but de discuter de l'amendement du Conseil communal concernant le gel de l'échelon des employés communaux mais aussi au passage à l'auto-assurance pour l'assurance perte de gain. Tous les membres ont voté unanimement cet amendement, car malgré le regret de ne pas accorder l'échelon aux employés-ées communaux en cette période difficile, les collaborateurs verront tout de même une évolution positive de leur salaire net due à la variation favorable des cotisations sociales. À noter que le système d'auto-assurance a été fortement soutenu par tous les commissaires ».

Le vice-président passe ensuite la parole à l'assemblée.

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime en ces termes : « *L'UDC a pris connaissance avec attention du rapport du budget 2022. En préambule, elle remercie l'ensemble du personnel communal qui a œuvré à l'élaboration de ce document détaillé.*

Après étude approfondie de ce budget, le sentiment de l'UDC est assez réservé. Si la gestion globale n'est pas en soi mauvaise, nous faisons face à un budget une fois encore déficitaire, si déficitaire qu'il nous faut aujourd'hui piocher dans la réserve conjoncturelle. Si nous apprécions les efforts entrepris par le Conseil communal pour réduire la voilure, nous regrettons le manque de résultats significativement satisfaisants. En outre, la crise Covid est une réalité que nous encaissons mais elle ne doit pas servir d'écran de fumée pour marquer une tendance qui s'affiche depuis maintenant cinq ans, tendance rappelée par le Conseil communal dans sa prise de parole.

Pour notre groupe, le constat est évident : pour nous sortir de cette situation précaire, nous devons d'un côté renforcer l'attractivité de notre commune et de l'autre côté, nous devons absolument procéder à une cure d'austérité, par le biais non pas d'économies majeures, mais par un ensemble massif de micro-économies ciblées sur les rapports qui nous occuperont et principalement sur les investissements.

L'attractivité de notre commune étant un facteur déterminant, il est évident que toute mesure contre-productive comme des hausses d'impôts et de taxes doivent être catégoriquement rejetées si nous ne voulons pas favoriser l'érosion déjà en cours de notre population. La renforcer, c'est maintenir les éléments qui font que notre région se distingue (comme la qualité de vie, la tranquillité, les loyers abordables, les infrastructures ou encore la politique zéro refus en crèche, etc.) mais c'est aussi mettre un frein aux démarches portant atteinte à cette attractivité ; nous revenons par exemple sur

l'extension de l'impôt foncier que l'UDC a vainement combattue face à une majorité composée de la gauche et d'une partie du PLR et dont la plus-value est plus que discutable par rapport aux inconvénients engendrés. Il serait d'ailleurs intéressant de considérer de faire machine arrière sur ce point, afin d'encourager les propriétaires à investir dans notre commune. Quelles conclusions le Conseil communal peut-il avancer depuis l'extension de cet impôt ? Nous devons aussi redynamiser l'emploi dans notre région, en priorisant enfin et autant que faire se peut les Vallonnières et les Vallonniers, qui à ce jour subissent la rude et toujours plus importante concurrence du personnel frontalier bon marché, dans tous les secteurs d'activité ; sans emploi de proximité garanti, nous ne pouvons pas assurer l'attractivité de notre commune. En outre, nous ne pouvons pas continuer à considérer la proximité de la frontière comme un argument valable pour attirer les entreprises sur le territoire communal.

Les micro-économies, quant à elles, peuvent être mises en place avec une approche plus pragmatique des dépenses et notamment des investissements. Reprenons l'exemple d'un dossier qui nous a récemment occupés : la mise aux normes LHand des arrêts de bus en priorité 1 dans la commune. Nous avons voté un crédit-cadre de 700'000 francs, dont 200'000 francs pour la création d'abribus qui n'étaient pas nécessaires (l'UDC avait d'ailleurs déposé un amendement pour économiser ces 200'000 francs, amendement qui avait été refusé par le Conseil général). Pourtant, c'est précisément sur ce genre de sujets que notre Commune peut réaliser d'importantes économies. Pas d'abribus ? Il existe des parapluies, dont chacune et chacun peut se munir à bas coûts (dès 9 francs 95 pièce chez les géants orange, par exemple).

Nous pouvons aussi économiser sur des projets de moindre importance, comme les montants injectés dans la décoration des giratoires par exemple, qui auraient pu être réduits, ou encore sur certains achats de matériel (le Conseil communal peut-il nous expliquer, dans les crédits à solliciter, COMMENT arrive-t-il à prévoir une dépense de 14'000 francs pour l'achat de deux vélos électriques, alors que des e-bikes de bon niveau s'acquièrent pour des montants compris entre 2'000 et 3'000 francs pièce ?). De manière générale, si nous rabetons sur de tels détails non-essentiels, nous pouvons poursuivre nos investissements à la faveur de la qualité de vie de notre commune sans porter atteinte à nos finances.

L'UDC ne déposera donc pas d'amendement ce soir, car elle sera davantage active sur le traitement des dossiers qui seront soumis à l'approbation du Conseil général cette année et proposera des mesures d'économie ciblées.

L'UDC constate toutefois que malgré une gestion générale globalement correcte de la part de la Commune, des efforts supplémentaires peuvent encore être entrepris ; nous avons vu que suite à la menace d'un refus réel du budget après son examen préliminaire en CGF, le Conseil communal a soudainement réussi à trouver une mesure d'économie de 150'000 francs, qu'elle nous soumet aujourd'hui par le biais d'un amendement. L'UDC reste donc convaincue qu'avec un peu de pression, le Conseil communal peut encore mieux faire.

Nous devons attirer de nouveaux habitants-contribuables et de nouvelles entreprises dans notre commune en renforçant son attractivité (par une baisse des impôts, un gel de toutes les augmentations potentielles de taxes ainsi que de l'introduction de toutes nouvelles taxes, une priorisation des Vallonnières et des Vallonniers sur le marché de l'emploi et un maintien des services et des infrastructures utiles mais sans options de luxe) et nous devons limiter nos dépenses.

Au regard des éléments précités, l'UDC acceptera l'amendement du Conseil communal mais refusera le budget, attendant un effort supplémentaire de la part de l'Exécutif. »

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) prend ensuite la parole ainsi : « Tout d'abord, l'ensemble du groupe PS tient à remercier le Conseil communal ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce budget.

Voici maintenant deux ans que notre budget ne fait pas l'impasse de l'incertitude qui plane en raison de la pandémie. Comme partout à travers le monde, cette incertitude continuera certainement de nous accompagner encore un moment.

Durant cette année 2021, Val-de-Travers a fonctionné avec un plafonnement des investissements à zéro franc. Chaque crédit fut validé par notre commission de gestion et des finances afin de déroger au frein à l'endettement. Ce travail de collaboration a démontré que notre Conseil Communal jouait la carte de la transparence et réussissait à trouver un chemin entre la volonté de rendre Val-de-Travers plus attractif, tout en veillant à une optimisation des finances communales.

Ce budget 2022 reste relativement similaire à celui de 2021, même s'il permet à Val-de-Travers de retrouver un peu de souffle avec un plafond des investissements à 1,4 million de francs, nous devons veiller à tendre vers un équilibre budgétaire. Cependant, la route pour l'atteindre comporte encore des paramètres cantonaux incertains tels que la taxe déchets ou les charges géo-topographiques. Mais également, des enjeux climatiques, une pandémie mondiale ainsi que des enjeux de maintien des infrastructures communales.

Aussi, nous aimerions rappeler que cette crise que nous traversons a démontré l'importance d'un État social fort ! L'état doit montrer pleinement son rôle social et ne pas se souscrire à une politique d'austérité. Dans les belles années, Val-de-Travers a pu renflouer la réserve de politique conjoncturelle et c'est durant des périodes comme celle que nous traversons que la réserve doit jouer pleinement son rôle afin de maintenir un certain équilibre financier.

Ce budget, bien que déficitaire, permet à Val-de-Travers de maintenir le cap sans nuire aux prestations et sans avoir d'impact trop important sur le personnel communal.

L'amendement proposé par le Conseil communal et la CGF recevra lui aussi le soutien de notre groupe même si quelques nuances s'imposent.

Tout d'abord, nous saluons la proposition du Conseil communal de passer au système d'auto-assurance concernant l'assurance perte de gain. Ce système présente une prise de risque tout à fait acceptable au vu de la situation des années précédentes et représente une économie conséquente sur les charges salariales, économies qui seront probablement utilisées plus localement que les primes versées jusqu'à maintenant à des groupes d'assurances.

Concernant le gel de l'échelon lui-même, il est important de relever que celui-ci touche de manière plus particulière les plus bas revenus ainsi que les jeunes. Nous incitons le Conseil communal à rester vigilant et à bien faire la pesée d'intérêt entre le montant global économisé et les désagréments que cela représente à plus long terme pour les gens concernés.

Nous notons bien que l'abaissement des points de cotisations LPP, l'indexation des salaires, l'auto-assurance perte de gain permettent malgré le gel, une progression salariale pour tous mais il est nécessaire de rappeler que cette situation est valable pour 2022 seulement. En effet, le gel des échelons pratiqué à plusieurs reprises pèjore fortement la progression salariale du personnel communal sur l'entier de leur carrière professionnelle. Nous demanderons une suspension de séance afin de prendre position sur ce nouvel amendement.

Vous comprendrez que notre groupe soutiendra à l'unanimité ce budget 2022.

Et nous espérons que la droite soutiendra ce budget élaboré par sa propre majorité. »

M. Bortolini (PLR) s'exprime à son tour : « Une nouvelle année commence pour la commune du Val-de-Travers, remplie d'ambition, d'opportunisme et de choix politiques forts, mais cette année commence à nouveau par un déficit budgétaire peu encourageant. Voici le bilan mitigé du PLR à la lecture du budget 2022. Si nous remarquons que les charges sont maîtrisées et que la situation est tout de même encourageante par rapport à l'année précédente, et cela en grande partie aux bons fonctionnements des entreprises de la région, la Commune reste dans une situation délicate, ceci englobé dans un contexte mondial instable, dû à la crise sanitaire encore bien présente.

Le groupe PLR s'est penché sur ce budget 2022 avec rigueur et minutie et tient à remercier chaleureusement le Conseil communal pour le travail effectué, que ce soit pour leur travail récurrent, mais aussi pour les recherches d'optimisations constantes. Nous souhaitons remercier également tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur abnégation durant cette année.

La commune de Val-de-Travers va devoir faire face à des choix politiques durs durant les prochaines années et le groupe PLR s'est longuement interrogé sur la manière d'arriver aux objectifs fixés et notamment pour investir dans les projets les plus profitables à notre région. Par

profitable, nous entendons tous les investissements qui dans un ratio coûts, qu'ils soient d'investissements ou de fonctionnement par rapport aux bénéfices apportés à notre collectivité ou tout autres futurs citoyens, espérons-le, soient les plus avantageux possible. Nous espérons aussi que tous les investissements, nouvelle embauche ou autres dépenses, soient au maximum effectués par nos fournisseurs locaux. Ce tissu local est l'essence même de notre commune et il est primordial d'y avoir recours !

Comme vous l'aurez compris, il est inconcevable pour notre parti de pouvoir accepter la totalité des 35 millions d'investissement figurant dans le budget 2022, mais nous restons bien conscients de la nécessité d'investir pour l'avenir et soutiendrons les plus pertinent.

Pour conclure, vous constaterez donc un PLR songeur quant au budget présenté ce soir. Nous remarquons bien évidemment que les efforts consentis par notre exécutif sont grands et nous félicitons le courage du Conseil communal, ainsi que la CGF, pour l'amendement présenté avec le budget. Le passage à l'auto-assurance est certes un pari sur l'avenir mais l'idée mérite d'être adoptée. Quant au gel de la progression salariale, il n'est jamais évident d'en proposer un et surtout sur la même catégorie d'employés dû aux normes cantonales en vigueur, mais les deux entités ont su trouver un moment opportun pour l'effectuer, sans pour autant détériorer la situation des employés communaux. Nous accepterons cet amendement et espérons vraiment que ce soit la dernière fois que nous ayons recours à ce genre de mesure.

Le PLR acceptera ce budget mais non pas à l'unanimité et souhaite vraiment qu'un équilibre soit trouvé dans notre Commune. Nous n'hésiterons pas à venir proposer des idées dans les différentes commissions. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole en ces termes : « *Nous remercions le Conseil communal et les services administratifs pour le rapport à l'appui du budget, avec les nombreux commentaires qui facilitent la compréhension des variations des charges et revenus d'une année à l'autre.*

Pour ce budget 2022, l'accueil par notre groupe est nuancé, c'est-à-dire qu'on ne va pas le refuser, mais il ne provoque pas pour autant un enthousiasme débordant. En effet, avec une perte de 3,2 millions avant prélèvement à la réserve conjoncturelle, cette projection montre une fois de plus que la situation demeure particulièrement fragile, alors que le rebond économique semble bel et bien se confirmer. Certes on constate une amélioration comparativement au budget 2021, qui était un des pires depuis la fusion, mais une nouvelle fois le chemin reste encore ardu pour s'approcher d'un équilibre budgétaire.

Dans un contexte encore incertain et volatil, au gré des variants de Covid-19 et de l'immunité de la population, il convient néanmoins de saluer quelques éléments favorables, comme l'augmentation des recettes fiscales, dont les projections s'avèrent un peu plus optimistes qu'auparavant. Entre nous, et suite à l'accord mondial pour un impôt minimal de 15 % sur les bénéfices des entreprises, la perspective de réduire la concurrence et la sous-enchère fiscale entre collectivités représente à notre avis une opportunité bienvenue pour une région et un canton à vocation industrielle. Si notre Commune, comme d'autres, connaît depuis cinq ans une situation problématique au plan financier, c'est bien parce qu'il y a eu une réforme fiscale adoptée par le Canton qui était favorable avant tout aux entreprises et moins au fonctionnement des communes.

On relève également, au chapitre des bonnes nouvelles, la baisse des charges de personnel, grâce au recul attendu des cotisations LPP. Et une situation sur le front de l'emploi qui globalement n'est pas aussi tendue qu'on pouvait le craindre voici dix-huit mois, même si on doit rester attentif aux personnes lourdement impactées par la crise sanitaire. Dans le Plan financier et des Tâches, nous lisons aussi avec un relatif soulagement que la capacité d'autofinancement pour investir retrouve un peu de couleurs, mais encore très faible.

Au chapitre des nouvelles défavorables, certains investissements envisagés par le Conseil communal pour 2022 ne sont pas de nature à nous rassurer quant au pragmatisme indispensable pour équilibrer les comptes à moyen terme. À propos, pour la grille d'analyse des investissements et la priorisation des projets, on aurait souhaité que le Conseil communal intègre un critère supplémentaire relatif au développement durable. On relève aussi l'évolution de la péréquation

intercommunale, qui ne résulte pas d'une amélioration significative de l'état de santé de Val-de-Travers, mais de facteurs externes au Vallon.

Nous avons posé en outre quelques questions de détails, qui pourront être abordées lors de l'examen chapitre par chapitre.

Il est mentionné que des mesures d'optimisation sont en cours de réflexion en collaboration avec la commission de gestion et finances, ce que nous saluons. Mais puisque nous ne disposons pas encore de ces éléments, nous attendrons de voir avant de prendre position. Nous tenons néanmoins déjà à faire savoir que notre groupe s'opposera à une mesure telle que la privatisation de la crèche communale, car cela équivaldrait à abandonner la politique du « zéro refus » pour les admissions d'enfants, alors que c'est bien cet argument avec d'autres concernant l'attractivité qui nous avait fait accepter le crédit récent de 13,2 millions en faveur des structures scolaires et parascolaires.

Un autre point vraiment préoccupant est et reste l'endettement de Val-de-Travers qui s'accumule année après année depuis 2016, passant de 49 millions à plus de 100 millions selon la projection pour 2024 au PFT. Déjà dès 2023, avec 96 millions, la dette dépassera largement la limite de 85 millions qui avait été fixée dans l'arrêté de 2009 sur l'autorisation générale d'emprunter (n° 940.1.1). C'est la raison pour laquelle nous avons posé la question suivante à notre exécutif : le Conseil communal a-t-il l'intention de s'affranchir allègrement dès 2023 de l'arrêté sur l'autorisation générale d'emprunter et du plafond d'endettement communal, fixé à 85 millions ?

À notre connaissance, cet arrêté adopté le 14 décembre 2009, « emprunt » de sagesse serais-je tenté de dire, est toujours en vigueur, puisque le règlement communal des finances, adopté le 7 décembre 2015, n'indique aucunement qu'il aurait été abrogé. Cette limite maximale de 85 millions était bien généreuse au moment de son adoption, le niveau d'endettement étant alors en dessous de 70 millions. Dans les rapports relatifs aux différents budgets, ce plafond était systématiquement rappelé à juste titre dans les commentaires en lien avec l'endettement communal, jusqu'à celui du budget 2017. Mais ce mécanisme nécessaire de frein à l'endettement n'est pourtant plus mentionné dans les rapports explicatifs depuis le budget 2018, ce qui n'est malheureusement pas étonnant au vu des déficits récurrents et de la dette qui s'en approche inexorablement. Dès lors, à voir les projections du PFT 2022-2025, comment le Conseil communal compte-t-il pouvoir respecter cet arrêté dès 2023 ?

Faudra-t-il que le Législatif devienne amnésique sur un engagement aussi important pour la santé financière de Val-de-Travers ? En effet, il y va de notre responsabilité et crédibilité vis-à-vis des citoyens-contribuables et des bailleurs de fonds, du moins ceux qui acceptent encore de nous financer à des conditions raisonnables.

En conclusion, ces différentes raisons nous incitent à nous abstenir sur ce budget 2022, en espérant que la réalité au moment des comptes fera pencher la balance du côté des bonnes surprises plutôt que l'opposé. »

M. Philippe Vaucher (POP) prend ainsi la parole : « Le groupe POP remercie le Conseil communal et le personnel communal pour l'élaboration de ce budget et de ses annexes qui permettent aux miliciens que sont les conseillers généraux d'en comprendre vraiment le sens. De fait, le POP n'a pas déposé de questions puisque les quelques interrogations que nous avons ont pu être éclaircies lors de la préparation de groupe ou à la CGF.

Bien que ce budget soit déficitaire, et il le serait encore plus sans la taxe foncière qui est une petite compensation des baisses d'impôts octroyée aux plus fortunés n'avait pas été acceptée, ce déficit, que nous regrettons bien sûr, est le fruit de compromis entre de nombreuses économies cumulées et la volonté de continuer à développer notre région en offrant une bonne qualité de prestations et de vie à la population, sans démantèlement de nos structures communes. Cette réflexion de compromis constructif va d'ailleurs continuer l'an prochain en étroite collaboration avec la CGF.

Le prélèvement à la réserve conjoncturelle, le second depuis sa création (le premier datant de 2018) est aussi une bonne chose puisqu'il relève le plafond des investissements. Nous ne pensons quant à nous qu'il ne s'agit pas d'opportunisme mais au contraire d'une réelle opportunité.

Nous saluons au passage la sage décision prise à l'époque par le Conseil général, une décision que je qualifierais de « terrienne », qu'a été de créer cette réserve en période de vaches grasses, tant il

est vrai qu'inévitablement, la conjoncture devait connaître un jour ou l'autre une période de vaches maigres. Une réserve est faite pour être utilisée en cas de coup dur. La situation actuelle est compliquée, c'est donc le bon moment d'y faire appel.

Nous félicitons aussi le Conseil communal qui prend le risque de passer à l'auto-assurance pour la couverture de cas de maladie au sein de l'administration. Cela doit permettre des économies, implique le personnel communal et représente pour ce même personnel, de facto, une augmentation de salaire de presque 1 %. Si l'on additionne la baisse des cotisations LPP (suite à la discutable et dangereuse décision à court terme de la majorité du Grand Conseil), tout le personnel verra sa situation salariale s'améliorer. C'est en raison de cette situation particulière et de la situation financière tendue que vit notre Commune que nous acceptons de surseoir encore une fois au versement de l'échelon supplémentaire dû au personnel communal et accepterons l'amendement du Conseil communal. Mais nous insistons sur le fait que cela ne doit pas devenir une mauvaise habitude !

Enfin, nous voulons encore une fois rappeler qu'un budget n'est qu'une autorisation de dépenser. Si nous n'avons que peu d'impact sur les fluctuations des rentrées, nous en avons sur les dépenses. Nous avons confiance dans les membres du Conseil communal et les employés de tous les services pour qu'ils dépensent avec bon sens les crédits octroyés ce soir à travers ce budget.

Vous l'avez compris, le POP acceptera sans joie mais avec confiance en l'avenir le budget 2021 tel que présenté. »

M. Florian Stirnemann (AGORA) remercie le Conseil communal, l'administration et tout le personnel communal pour l'élaboration de ce budget 2022. Il indique que son groupe est partagé par rapport à ce budget, au vu du déficit annoncé, mais il acceptera l'amendement proposé.

Il note que le budget 2022 se veut pessimiste alors que nous assistons à une reprise très forte de l'économie, notamment de l'horlogerie, dans notre région.

Il fait finalement remarquer que de budgéter les amendes, dans le chapitre de la Sécurité publique, paraît peu étique et inadéquat de spéculer ainsi sur un mauvais comportement de la population.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président laisse le Conseil communal répondre à ses interventions des groupes.

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur accueil globalement favorable à ce budget et assure que le Conseil communal entend bien les remarques émises. Il n'a pas d'avantage que le groupe des Verts d'enthousiasme débordant à présenter un budget comme celui-ci, mais il est heureux toutefois d'entendre qu'il suscite, a priori, une adhésion suffisante ce soir pour pouvoir être approuvé.

M. Mairy revient sur quelques éléments soulevés par les différents groupes. Tout d'abord, un point de détail en réponse à une remarque du POP, au niveau technique, sur le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle : il est bon de rappeler que cet outil n'a été que très peu utilisé lors du bouclage. Il est juste de rappeler que la seule fois où il a été possible d'y prélever un montant, c'était en 2018. Ce prélèvement a été intégré au budget 2022, car dans l'élaboration du budget les conditions sont réunies, c'est-à-dire un recul suffisamment marqué des recettes fiscales. Il faudra toutefois que ces conditions soient réunies lors du bouclage, dans plus d'une année, pour pouvoir activer ce prélèvement. Pour l'instant, même si cet outil a été utilisé plusieurs fois dans l'élaboration des budgets, de bonnes surprises au bouclage ont rendu impossible l'utilisation de cette réserve.

Par rapport au contexte plus général de la fiscalité dans le canton, notamment au sujet de l'impôt foncier, question posée par le groupe UDC – qui s'était d'ailleurs opposé à l'introduction de cet impôt – son résultat était déjà lisible dans les comptes 2020, avec une amélioration des recettes de 800'000 francs. On pourrait estimer pouvoir s'en passer, mais ce n'est pas la lecture qu'en ont ni le Conseil communal, ni le Conseil général lorsque la question s'est posée d'ouvrir cet impôt aux personnes physiques. Un revenu un peu plus élevé était attendu ; il y a un manque d'une centaine de milliers de francs par rapport aux recettes fiscales qui étaient annoncées au départ par le Canton.

La base de données du Canton avait quelques lacunes. Au final, ce sont environ 800'000 francs d'impôt foncier, prélevé sur les personnes physiques, qui s'ajoute à celui, d'une centaine de milliers de francs, prélevé auprès des personnes morales.

La question de la péréquation a été soulevée également. Il est très juste de remarquer, comme souligné dans le rapport, que le montant perçu de la péréquation devrait diminuer encore en 2022. Cette diminution de la part que reçoit Val-de-Travers est constante. Dans le canton, l'outil péréquatif est assez fort, avec une péréquation horizontale entre les communes, alimenté par une minorité de communes en faveur d'une majorité de communes. Si la situation de Val-de-Travers sur ce point lui vaut des rentrées moins élevées que précédemment, c'est d'une part pour des facteurs externes : la péjoration de la situation d'un des principaux contributeurs qu'est la ville de Neuchâtel, mais aussi l'amélioration de la situation de la Commune par rapport à la moyenne des communes neuchâteloises, au travers notamment du bouclage 2020 qui est pris en compte dans le calcul de la péréquation que nous recevrons en 2022. Cet élément, au final, est plutôt une bonne chose, même si cela se traduit par une diminution de quelques centaines de milliers de francs au titre de la péréquation.

Au sujet de l'emploi frontalier et de la nécessité de prioriser les investissements qui ont des répercussions à l'échelon local, ceci est évidemment une volonté partagée par le Conseil communal. Tous les investissements qui peuvent se traduire par des retombées financières dans la commune sont privilégiés. La loi d'attribution des marchés publics cadre également cette question puisque dès que les coûts des travaux dépassent un certain montant, ils doivent obligatoirement être mis en soumission, parfois même à l'international. Dans ce cadre-là, tant mieux si des entreprises locales ou neuchâteloises parviennent à obtenir ces marchés, mais la Commune n'est pas maître du tout. Par contre, lorsque cela est possible, le Conseil communal privilégie les retombées locales.

M. Mairy rappelle ensuite qu'au budget 2022, c'est une rentrée de 3,7 millions de francs qui est prévue issue de l'emploi frontalier. Ce montant est supérieur à la rentrée prévue en termes d'impôt sur les revenus des entreprises. Il est donc important de souligner l'apport de la main-d'œuvre frontalière, non seulement à la bonne marche de l'économie de la région, mais aussi des finances communales.

Par rapport à l'impôt mondial, même si l'impact de la création de cet impôt qui concernera les entreprises, à terme, n'est pas encore mesurable, un taux de 15 % a été articulé. Ce qui serait assez proche du taux appliqué actuellement dans le canton lorsqu'on cumule les impôts communal, cantonal et fédéral sur les entreprises. Dans cette fiscalité, passablement de mesures entrent en ligne de compte, par exemple ce qui est fiscalisé ou pas, ce qui peut être déduit, notamment en frais de recherche et développement. Il faudra ainsi observer si l'impôt mis en place demandera au canton de Neuchâtel de revoir à la hausse la manière dont il fiscalise les entreprises ou si, au contraire, on restera proche de ce qui se fait déjà aujourd'hui. Cet impôt permettra au Canton d'être aligné sur ce qui se pratiquera ailleurs. C'est toutefois une nouvelle donnée qui devra être intégrée à l'échelle du Canton, mais aussi de la Confédération.

Tous les groupes ont relevé la question de l'amendement proposé sur ces deux plans. Comme mentionné dans le rapport, la volonté du Conseil communal n'est pas de pérenniser le gel de l'échelon, il souhaitait pouvoir rompre avec cette mesure qui est en place depuis deux ans. Il a d'ailleurs été rappelé, à juste titre, qu'un gel des échelons, même si dans une année comme 2022, ne se traduira pas par une baisse du salaire net comme il y a des cotisations LPP en baisse, représente bien au final une baisse sur un revenu mesurée sur l'ensemble de la carrière. Ainsi, si sur la fiche de salaire 2022 il n'y aura pas de recul des salaires, il s'agit tout de même d'une mesure importante, qui a un coût pour les collaborateurs.

L'UDC relève que la pression de la commission de gestion et des finances était bonne. Le Conseil communal souligne que ce qui a aussi permis d'aller dans cette direction, c'est le passage à l'auto-assurance. Il remercie au passage les groupes de souscrire à cette proposition. Il est convaincu que c'est une bonne mesure, déjà mise en place depuis un certain nombre d'années pour le personnel enseignant. Au regard des années précédentes, en passant en auto-assurance les employés devraient être gagnants, avec une cotisation de 0,92 % qui ne ponctionnera plus leur salaire, mais aussi du côté de la Commune en tant qu'employeur, puisque au final il est espéré, sur la longueur, ne pas payer plus de salaire que ce qui est payé actuellement comme primes auprès des assureurs. Il faudra toutefois se garder de faire un bilan trop rapide de cette mesure, puisqu'il suffirait qu'en

2022 il y ait quelques cas « lourds » à gérer au sein du personnel, pour finalement que ce qui sera payé en salaire soit plus élevé que ce qui était payé en primes. L'analyse se fera donc dans la durée, comme ça a été fait d'ailleurs pour la prise de décision de passer au système d'auto-assurance.

La crise pandémique a été abordée, avec des avis contrastés. Pour les uns, le budget est trop pessimiste en regard d'une économie qui redécolle ; pour les autres, un secteur économique qu'il faut soutenir par des dépenses publiques. Ceci rejoint une préoccupation du Conseil communal d'être aussi présent pour soutenir une économie locale au travers des investissements.

Du côté des investissements d'ailleurs, la hausse du plafond a été soulignée. Ceci est évidemment une bonne chose. Le critère du développement durable relevé par les Verts est tout à fait pertinent. L'intégration du développement durable figure déjà dans la priorisation des investissements, par un critère ayant trait au programme de législature ; le développement durable étant un des axes de celui-ci. Il aurait été possible d'être plus clair sur la manière dont ce critère est activé, mais c'est bien une préoccupation du Conseil communal que d'être attentif à ces enjeux de développement durable.

Comme abordé précédemment par le président de la commission de gestion et des finances, puis indirectement par le rapporteur des Verts, la CGF va être amenée à jouer un rôle important au cours de l'année à venir. Le Conseil général et le Conseil communal vont devoir relever ensemble le défi de l'amélioration des finances communales. La CGF joue déjà ce rôle, à qui le Conseil communal transmet de façon transparente la liste des optimisations sur lesquelles il travaille. Lors de la dernière séance de la CGF, il a toutefois été décidé de mettre en place, à partir de 2022, une nouvelle structure, une commission consultative, qui réunira les membres de la commission de gestion et des finances ainsi qu'un membre de chaque groupe politique non représenté à la CGF actuellement, de manière à pouvoir échanger sur les améliorations possibles. Il est ainsi important d'associer tous les groupes à cette démarche, afin de nourrir les réflexions du Conseil communal, de la CGF et des différents groupes. Il est prévu de structurer les travaux de cette commission par dicastère, avec cinq séances prévues en 2022. Donc une séance pour chaque dicastère, ce qui sera l'occasion pour le Conseil communal d'expliquer la manière dont ceux-ci fonctionnent, quels sont les enjeux, les marges de manœuvre existants. Cela permettra aussi aux membres de cette commission d'entrer dans les détails du fonctionnement et de réussir, peut-être, à identifier des pistes supplémentaires d'économies, ou alors de renforcer des pistes déjà identifiées par le Conseil communal. Cette proposition est ainsi déposée ce soir, puis le contact sera pris avec les groupes non représentés à la CGF pour qu'ils puissent désigner leur représentant, ensuite des séances vont être fixées. Cette commission n'est pas appelée à remplacer la CGF, mais bien à nourrir ses réflexions de manière plus large. Le Conseil communal espère que cela sera aussi un bon endroit pour échanger librement sur les défis à relever.

Finalement, M. Mairy reprend la remarque émise par les Verts quant à l'arrêté lié à l'autorisation d'emprunter et les remercie d'avoir posé cette question. Il s'agit d'un élément important sur lequel le Conseil général s'était penché en 2009 et sur lequel nous ne sommes jamais revenus. Il rappelle qu'il s'agit d'un arrêté fixant le plafond d'emprunt auquel peut souscrire le Conseil communal. Le but de cet arrêté, qui est toujours en vigueur, est d'une part de fixer un plafond à l'endettement et d'autre part de déléguer au Conseil communal la capacité d'emprunter. Selon la Loi sur les communes, cette compétence appartient initialement au Conseil général, qu'il délègue au Conseil communal par cet arrêté. En 2009, lorsque cet arrêté a été pris, donc au moment de la naissance de la Commune, il avait fallu définir de nouvelles bases pour formuler cette autorisation d'emprunter et uniformiser les pratiques qui avaient cours dans chacun des neuf villages. Les besoins maximaux de trésorerie, extérieurs ou exogènes, avaient été évalués en prenant pour base l'endettement à fin 2009, qui était alors de 58 millions. Lors du bouclage il était finalement de 55,5 millions. A ce montant avaient été ajoutés les investissements qui étaient projetés pour l'année suivante et ceux qui l'étaient dans un horizon de temps qui semblait raisonnable au Conseil général. Le but était aussi de garder une certaine souplesse pour la suite, ce qui avait amené le plafond à 85 millions, ce qui permettait au Conseil communal de souscrire des emprunts jusqu'à ce montant. On comprend avec la manière dont ce plafond avait été fixé qu'il s'agissait de se doter d'une enveloppe assez large, peu contraignante et qui laissait à l'Exécutif, pendant une période relativement longue, la capacité de souscrire des emprunts. À rappeler que ceux-ci ont toujours pour but, en tout cas principalement, de financer des crédits, qui eux sont votés par le Législatif. Le principe n'était donc pas celui d'un chèque en blanc, mais bien de laisser les coudées franches au Conseil communal

pour qu'il puisse travailler à une politique d'emprunt en variant ceux à court, moyen et long termes, tout en laissant une enveloppe qui ne devait pas être dépassée beaucoup trop vite. L'usage avait en effet été pris de rappeler l'existence de cet arrêté lors de la présentation des budgets. En 2016, lorsque nous avons adopté la LFinEc et que la présentation des budgets a changé avec le MCH2, le Conseil communal a omis de rappeler l'existence de cet arrêté, habitude qui a été prise, mais sans aucune intention de dissimulation. L'arrêté est d'ailleurs à disposition dans le recueil systématique et est transmis aux instituts bancaires et prêteurs avec qui la Commune travaille pour la première fois et qui demandent quelle est la capacité d'emprunter du Conseil communal. Il est cependant tout à fait juste, comme relevé par les Verts, que, compte tenu des crédits qui ont été votés ces derniers mois, de ceux que seront votés au cours des années à venir, que nous allons nous rapprocher sans doute assez rapidement de ce plafond de 85 millions, qui, il y a douze ans, paraissait être suffisamment lointain. À relever qu'en termes d'endettement, on se trouve aujourd'hui à 58 millions. Il n'y a ainsi pas eu une grosse augmentation par rapport aux 55,5 millions de 2009. Cela montre aussi qu'en termes d'endettement, la situation de la Commune, jusqu'à présent, est restée relativement stable. Les bonnes premières années ont permis de diminuer l'endettement communal. Compte tenu des projets importants lancés récemment, cet endettement a et va encore augmenter. Concrètement, le fait de se rapprocher de ce plafond signifie que, très probablement, fin 2022, lors de la présentation du budget 2023, une révision de cet arrêté sera proposée avec une augmentation du plafond. C'est ainsi ensemble que sera défini le plafond qu'il semble raisonnable d'octroyer au Conseil communal pour lui permettre d'emprunter. On peut imaginer, au vu du contexte actuel, qu'il y aura un débat plus politique qu'à l'époque quant à la hauteur de ce plafond. Le montant de 85 millions fixé en 2009 n'avait alors pas donné lieu à beaucoup d'échanges. Avec la hausse que nous constatons aujourd'hui et les projets encore à lancer, il faudra s'attendre à davantage de débats. Le Conseil communal reviendra là-dessus de manière concrète lorsqu'il estimera nécessaire de relever ce plafond des investissements, peut-être déjà dans un an.

M. Rosselet-Christ (UDC) remercie le Conseil communal pour les éléments de réponse apportés. Il souligne toutefois que son groupe évoquait dans son rapport la question, peut-être de détail, des vélos électriques, et aurait souhaité avoir quelques précisions sur les montants mirobolants prévus dans les investissements et qui, à son sens, ne se justifient pas.

M. Mairy (cc) propose de reprendre cet élément de l'examen de détail du budget.

Mme Fuchs-Rota (PS) interpelle le Conseil communal au sujet de son amendement, et demande s'il serait possible ou envisageable que l'échelon soit donné au personnel communal rétroactivement, lors du bouclage des comptes par exemple, en fixant un plafond de déficit maximum, afin de ne pas péjorer à chaque fois le personnel communal sur son travail.

M. Mairy (cc) remercie le groupe socialiste pour sa question. Il laissera M. Benoît Simon-Vermot, conseiller communal en charge du service RH, y répondre. Sur le principe, a priori, rien ne s'y oppose. Idéalement, l'échelon doit être octroyé en début d'exercice. Il serait possible d'imaginer un effet rétroactif, cependant il faut mesurer la difficulté de mise en œuvre. Si l'échelon est octroyé à titre rétroactif, soit si, lors du bouclage des comptes 2021, on estime que les conditions étaient réunies pour qu'en 2022 l'échelon soit octroyé depuis le 1^{er} janvier, il y aurait six mois de rattrapage d'échelon à faire, ce qui implique aussi six mois pendant lesquels les salaires doivent être revus et toutes les cotisations salariales aussi, y compris la LPP, ce qui peut s'avérer être assez compliqué. On pourrait imaginer, sur le principe, que l'échelon soit octroyé à partir de la présentation des comptes, en cours d'exercice, mais il y aurait peut-être d'autres impacts aussi en termes de cotisation dont il faudrait pouvoir tenir compte.

M. Benoît Simon-Vermot (cc) répond à son tour qu'au niveau technique, il faudrait s'assurer que ce soit possible, bien que rien n'est impossible, ce serait la première fois qu'il y aurait un rattrapage rétroactif sur six mois. La rétroactivité est, en général, assez bien cadrée par le droit, il faudrait donc aussi de ce côté légal, s'assurer que ce soit possible. C'est une question à prendre avec beaucoup de précaution, afin de ne pas promettre des choses à des collaborateurs.

M. Santiago (Les Verts) indique avoir lui-aussi une question par rapport à cet amendement. Il demande tout d'abord si une suspension de séance est prévue afin de se mettre d'accord. Puis, concrètement, pour les employés est-ce que le fait de passer en auto-assurance va impliquer des cotisations supplémentaires qu'ils devront sortir de leur poche ? Auquel cas, le bénéfice relatif semble très dérisoire.

M. Simon-Vermot (CC) répond qu'en passant en auto-assurance, la Commune prend l'entier des risques de maladie. Il n'y a donc pas de cotisation prélevée sur le salaire des collaborateurs, étant donné que la Commune n'a pas la fonction d'assurance, elle ne peut pas prélever des cotisations ou des primes sur le salaire des employés. Ainsi, le 0,92 % qui n'est pas versé l'année prochaine par les collaborateurs restera dans leur poche, sans moyen pour la Commune d'aller chercher cet argent. Au collaborateur de faire attention à ce que le taux de sinistre reste bas. La commune a pour rôle de faire attention à ce que le risque soit supportable. En regard des trois, quatre dernières années, cela semble être le cas, puisque nous avons payé plus de primes que reçu de prestation. Il faudra voir à terme, si cette décision est toujours valable. L'Etat de Neuchâtel fait la même chose, en assurant lui-même le salaire de ses collaborateurs qui sont absents, jusqu'à un certain nombre de jours, soit 720. Si cela fonctionne à l'Etat de Neuchâtel, il n'y a pas de raison que ça ne fonctionne pas ici, malgré le nombre un peu moindre de collaborateurs communaux. Les enseignants sont aussi déjà soumis à cette norme depuis qu'ils sont sous l'égide du Canton et cela fonctionne. Derrière, il y a un suivi technique, humain, afin que les gens soient bien encadrés et accompagnés et puissent revenir le plus vite possible au travail, ce qui est le but de l'assurance, tout comme de l'auto-assurance.

Mme Marie-France Vaucher (POP) remercie le Conseil communal et note qu'il est fait souvent référence au personnel enseignant ainsi qu'à l'Etat, mais demande si d'autres communes ont passé à ce système d'auto-assurance, sachant que le personnel communal n'est pas tout à fait le même panel que le personnel administratif de l'Etat. Notamment le personnel de la voirie, les garde-forestiers, rangers, etc.). Ensuite, pour toujours faire un parallèle avec l'Etat, qu'elle connaît bien, Mme Vaucher indique que le personnel de l'Etat va subir en 2022 aussi quelques désagréments. Ces sujets passent par le biais d'une commission de personnel ou de syndicat, est-ce que cette démarche a également été menée au sein de la Commune ?

M. Simon-Vermot (CC) répond tout d'abord à la deuxième question du POP en indiquant que cette demande d'auto-assurance est venue de la commission du personnel, ceci pour avoir le même système de traitement que les enseignants. Par chance, le contrat d'assurance arrivait à son terme fin 2021, ainsi les réflexions ont été lancées rapidement, avec plusieurs appels d'offres pour voir si l'auto-assurance était valable, ou si des assurances pouvaient proposer des primes intéressantes. Au vu des chiffres proposés, le Conseil communal s'est rendu compte que c'était une tentative à faire afin qu'enseignants et collaborateurs communaux soient sur le même niveau de cotisation, c'est-à-dire zéro franc.

Concernant l'auto-assurance, M. Simon-Vermot a un doute, il lui semble que l'une ou l'autre grande commune pratique aussi. Mais à vérifier. Par rapport aux différences d'emploi dans une commune ou à l'Etat, tous ne sont pas comparables, c'est vrai, mais l'Etat a tout de même des Pont et chaussées, du personnel forestier, des professions pénibles, comme ici, mais à moindre échelle. Notre panel de profession peut se rapprocher quand même. Il est important de mettre en place des méthodes pour que les gens se sentent bien au travail. La santé au travail ce n'est pas simplement un bûcheron qui se casse une jambe dans la forêt, c'est aussi quelqu'un qui a mal au dos en travaillant sur son écran. C'est aussi le rôle des Autorité d'accompagner ses personnes afin qu'elles soient le mieux possible, dans le cadre de la politique communale de prévention et de promotion de la santé au travail.

M. Mairy (cc) précise qu'il s'agit ici d'auto-assurance pour la maladie et non pour les accidents. Ceux-ci concernent surtout les professions pénibles évoquées plus haut, pour lesquelles il n'y a pas de

changement. L'assurance accident a toujours cours, elle est souscrite auprès de la SUVA pour les professions les plus difficiles. Il n'y a donc pas de prise de risque de ce côté de la part de la Commune et il n'est pas certain qu'elle en aurait le droit.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le vice-président passe au vote de l'entrée en matière sur le budget 2022. **Elle est acceptée par 30 oui, contre 6 non et 1 abstention.**

Il soumet ensuite au vote l'amendement proposé par le Conseil communal et passe la parole à ce dernier.

M. Mairy (cc) prend rapidement la parole pour préciser que l'amendement porte sur le principe financier, ceci afin de ne pas avoir à retravailler tout le budget. Cette proposition a été validée par le Service des communes, plutôt que de refaire dans l'urgence un budget, puisque dès qu'on touche le compte salaire, par effet de cascade, il y a passablement d'éléments qui sont modifiés. C'est donc un calcul estimatif qui a été fait, d'amélioration budgétaire de 135'000 francs entre le non-octroi de l'échelon et la légère adaptation de l'indexation à la suite de la décision du Grand Conseil. Ce montant ne se retrouvera donc pas au franc près lors du bouclage, mais c'est un ordre de grandeur qui aujourd'hui semble plausible et sur lequel le Conseil communal s'appuie pour calculer le plafond des investissements.

A la demande de M. Jean-Marc Hirschy (PS), le vice-président accorde une suspension de séance de dix minutes

La séance reprend à 21h00.

Mme Fuchs-Rota (PS) indique que, dans sa majorité, le groupe PS soutiendra cet amendement. Précisant qu'il soutient le personnel communal, il se dit désolé et déçu du gel de cet échelon et comprend bien la complexité de devoir le donner rétroactivement.

M. Bortolini (PLR) indique lui aussi que son groupe regrette le gel de l'échelon pour le personnel communal. Le groupe PLR soutiendra aussi l'amendement en espérant vraiment que ce soit la dernière fois qu'une telle mesure soit prise pour nos employés.

M. Vaucher (POP) affirme que le POP soutiendra aussi l'amendement, évidemment sans joie. Mais il n'oublie pas que si d'aventure la situation devait devenir meilleure, voire bien meilleure, cet échelon, s'il n'est pas rattrapable en cours d'exercice, personne n'empêche de donner deux échelons l'année prochaine. Cela pourrait être possible. Il note encore qu'il faudra se poser sérieusement la question, et ce sera notamment le travail de la CGF, de savoir si se calquer sur le barème de l'Etat est réellement adapté à notre Commune : si l'augmentation est un pourcent du salaire versé, cela signifie que plus on gagne, plus on est augmenté. Or, peut-être qu'avec une augmentation identique pour tous, par exemple 100 francs par mois, ceux-ci feront plus de bien sur un petit salaire que sur un gros, où finalement cela devient un luxe, alors que pour un petit salaire ça met réellement du beurre dans les épinards. À l'attention de celles et ceux qui sont au Grand Conseil, M. Vaucher relève que c'est peut-être une question à se poser. Lorsque l'échelon de quelqu'un qui enseigne au cycle 1 ou 2, ou lorsqu'on augmente d'un échelon quelqu'un qui enseigne au cycle 3 et qui est licencié, cet échelon n'a pas tout à fait le même poids. La question de la rémunération de notre personnel doit être examinée.

M. Rosselet-Christ (UDC) réaffirme que l'UDC acceptera cet amendement et cela sans regret, contrairement aux autres groupes. D'une part puisqu'il s'agit d'une mesure d'économie pertinente et d'autre part de rappeler que le personnel communal n'est pas lésé par ce gel, puisqu'en définitive, au vu des avantages évoqués et économies réalisées par rapport aux cotisations sociales, il y a quand même une hausse du salaire effective. Il rappelle aussi que le personnel communal, au même titre que toutes les collectivités publiques, dispose de salaires qui ne sont pas mauvais et qui sont globalement plus élevés que ce qui se fait dans le secteur privé. Il ne faut donc pas avoir peur de geler, temporairement du moins, cette progression. Il ne faut pas craindre non plus de froisser ce personnel communal, qui est bien traité et le reste. Ceci n'enlève en rien la considération que le groupe UDC lui porte pour l'excellent travail qu'il fournit dans la Commune.

M. Vaucher (POP) relève qu'il ne faudrait pas que ce soit un mauvais exemple pour le privé pour encore moins bien payer les gens. Le groupe POP se dit étonné que l'UDC, sans regret, n'augmente pas le personnel communal, alors qu'il était prêt à priver la Commune d'une rentrée importante en soutenant les propriétaires qui font du bénéfice à travers la location de leurs immeubles ou de leurs infrastructures. Une fois de plus, l'UDC fait pleuvoir où c'est mouillé. M. Vaucher espère que le personnel communal a bien compris qu'il ne suffit pas de les applaudir, comme on applaudissait les infirmiers et infirmières, il faut aussi dire « oui » au personnel communal et, lorsqu'on a la possibilité de le faire, les soutenir et pas seulement dire « c'est bien ce que vous faites » en leur tapant sur l'épaule.

M. Santiago (Les Verts) se dit navré de ce débat, dû probablement au fait que l'amendement a été transmis tardivement. L'impression est d'être dans la précipitation alors qu'on parle du personnel communal. Sans avoir tous les tenants et aboutissants d'une problématique qui semble largement plus complexe que ce qui est présenté, le groupe des Verts préférera s'abstenir sur cet amendement. Il retient de l'intervention du PLR que celui-ci espérait bien que ce soit la dernière fois qu'il y aura un gel de la progression de salaire et espère que ce sont des paroles qui pourront être tenues lors du prochain budget, si les conditions le permettent. D'autre part, quant à la proposition du POP d'éventuellement octroyer deux échelons, il ne se fait pas d'illusion et chacun dans l'assemblée comprendra qu'il s'agit d'un vœu très pieux.

M. Rosselet-Christ (UDC) ne souhaite pas épiloguer, mais en réponse à son préopinant d'extrême gauche, il affirme que personne n'a parlé de donner le mauvais exemple au secteur privé. Le groupe UDC rappelle, pour la postérité, que le secteur privé est créateur de richesses, là où les collectivités publiques ne subsistent que par la contribution de ceux-ci. Il remercie ainsi de comparer ce qui est comparable.

L'amendement du Conseil communal **est accepté par 32 oui contre 1 non et 4 abstentions.**

Le vice-président indique ensuite que l'examen de détail du budget se fera selon la classification fonctionnelle (résumé), (page 28).

Il en donne lecture ligne par ligne (01 Législatif et Exécutif 02 Services généraux, 11 Sécurité publique, etc.), ce qui permet à l'Assemblée de poser ses questions sur l'entier du budget, en se référant à la classification fonctionnelle (pages vertes).

01 Législatif et Exécutif	Charges	CHF	1'008'990.-
02 Services généraux	Charges	CHF	2'718'750.-

0210 Administration des finances et des contributions
42400.00 Taxes d'utilisation et prestations de services

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « Il semblerait qu'il y ait une incompatibilité entre la convention signée avec Viteos et l'introduction d'une taxe pour l'utilisation du sous-sol. En page 47, commentaire à la rubrique 42400.00, le Conseil communal mentionne « Accord en cours avec Viteos, introduction d'une taxe pour conduite de gaz ne pourra finalement se faire qu'à partir de 2024 ». Nous en déduisons que la Commune renonce à des prétentions jusqu'en 2024. Le Conseil communal peut-il nous en dire davantage, doit-on s'attendre à un litige juridique ou ce n'est qu'une question de temporalité ? »

M. Mairy (CC) répond ainsi : « Le Conseil communal est allé un peu vite en besogne en introduisant la nouvelle taxe prévue par la réforme cantonale de la fiscalité. En effet, une convention avec Viteos avait été conclue, diminuant progressivement la redevance actuelle, qui s'éteindra en 2023 et dont la convention précise qu'aucune taxe supplémentaire ne sera perçue pendant cette phase temporaire. La situation a été clarifiée avec Viteos et aucun litige n'est à attendre. La nouvelle taxe pourra dès lors s'appliquer dès 2024. »

11 Sécurité publique	Charges	CHF	120'710.-
14 Questions juridiques	Charges	CHF	51'000.-
15 Service du feu	Charges	CHF	827'010.-
16 Défense	Charges	CHF	220'310.-
21 Scolarité obligatoire	Charges	CHF	12'697'680.-
22 Écoles spéciales	Charges	CHF	290'000.-
23 Formation professionnelle initiale	Charges	CHF	144'300.-
31 Héritage culturel	Charges	CHF	175'000.-
32 Culture, autres	Charges	CHF	259'080.-
34 Sports et loisirs	Charges	CHF	2'975'740.-

3410 espaceVal et Combes

Mme Vaucher (Les Verts) relève qu'au niveau des revenus, les comptes 2020 étaient de 981'0000 ; le budget 2021 de 1'645'0000 et le budget 2022 est de 1'390'0000. Elle se demande si les projections 2022 sont bien réalistes.

M. Eric Sivignon (CC) remercie pour la question et également de les avoir remis en avance afin de pouvoir se préparer. Il répond que cette ligne du budget est effectivement l'une des plus sensibles aux conditions sanitaires. Pour ce budget 2022, le Conseil communal est reparti des comptes 2019, soit les derniers « pré-COVID ». Ces comptes-là indiquaient un revenu total de 1'414'000 francs à l'époque. De là, les éléments qui vont encore fluctuer en 2022 ont été intégrés : l'impact de la fermeture du logement à partir de septembre. Les chambres vont être rénovées par l'ECAP et cela aura un impact par rapport au chiffre d'affaires de l'hébergement, des repas et des déjeuners. Sur les 272'000 francs de 2019, une baisse de 130'000 francs a été planifiée. Liée indirectement à cette fermeture de logement, une baisse attendue de 20 % a également été planifiée par rapport aux ventes à la cafétéria, soit – 20'000 francs. Il y a par contre une planification de revenu supplémentaire de 30'000 francs lié au Comptoir du Val-de-Travers, qui, il faut l'espérer, aura lieu en 2022. Par contre, il y aura un impact des conditions sanitaires, qui devraient permettre de retrouver des niveaux de location des salles équivalents à ceux de 2019 ; ceci puisque les associations commencent à bien s'organiser au niveau de la gestion de leurs groupes et au niveau des efforts mis en œuvre pour poursuivre les activités. Sur 2021, on constate un grand dynamisme à ce niveau. Il est espéré ainsi retrouver des réservations à un très bon niveau pour 2022. Dans les éléments un peu plus structurels et purement comptables, par rapport à 2019, il y a un transfert des locations des terrains de foot de la Léchère et des Sugits dans le compte « sports » et plus dans le compte « espaceVAL ». Finalement, dans l'autre sens, il y a l'intégration du loyer du Centre SAS qui va venir amplifier les revenus qui entrent dans ce compte. Bien d'autres petites choses composent ce compte, mais qui ne semblent pas nécessaire de détailler. C'est un budget de revenus qui est extrêmement difficile à prévoir, mais, l'un dans l'autre, le Conseil communal est parti du principe que le mieux était de se baser sur les comptes de 2019, au vu de la vision que l'on a de 2022.

35 Églises et affaires religieuses	Charges	CHF	230'530.-
------------------------------------	---------	-----	-----------

42 Soins ambulatoires	Charges	CHF	134'960.-
43 Prévention de la santé	Charges	CHF	1'400.-
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	3'800.-
51 Maladie et accident	Charges	CHF	1'838'100.-
53 Vieillesse et survivants	Charges	CHF	50'900.-
54 Famille et jeunesse	Charges	CHF	1'652'820.-
55 Chômage	Charges	CHF	385'900.-
56 Construction de logements sociaux	Charges	CHF	11'500.-
57 Aide sociale et domaine de l'asile	Charges	CHF	3'851'650.-
59 Domaine social, non mentionné ailleurs	Charges	CHF	22'000.-
61 Circulation routière	Charges	CHF	4'579'520.-

31 6190 Routes, autres (DTSC)

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « *Le poste est réduit du fait qu'il n'est pas prévu en 2022 un second véhicule Mobility. Le Conseil communal a-t-il une idée du taux d'utilisation du véhicule stationné à Noiraigue ?* »

M. Sivignon (CC) répond que le Conseil communal essaie de suivre d'assez près les statistiques de fréquentation de véhicule, puisqu'il y avait un projet d'en mettre un deuxième. Ainsi, pour savoir où il est pertinent d'en mettre un deuxième ou alors où il faudrait déplacer le véhicule de Noiraigue, il faut avoir une vision de ce qui se passe. La taxe de 16'000 francs est payée à Mobility pour avoir le droit d'avoir une de leur voiture sur le territoire communal. De ces 16'000 francs, la Commune touche ensuite 75 % du chiffre d'affaires réalisé par le véhicule. Par exemple, pour 2018, la Commune a touché 5'300 francs de bénéfice, 6'700 en 2019, 6'400 francs en 2020. Malgré la pandémie, on constate que le chiffre d'affaires est resté stable, ce qui est une très bonne nouvelle. Le nombre de réservations est également suivi, qui se situe entre 115 et 122 par année. Le nombre de clients uniques permet de connaître l'ampleur de l'utilité de ce véhicule. En 2018 il est de 54 clients uniques, 68 en 2019 et 45 en 2020. On constate ainsi qu'en 2020 le chiffre d'affaires a été maintenu, mais avec moins de clients. Est-ce que cela signifie que les gens prennent plus l'habitude localement de le faire, c'est la suite des statistiques qui nous le disent : pourcentage de kilomètres de clients communaux : en 2018 45% des kilomètres parcourus l'étaient par des habitants de la commune, par contre, en 2019 et 2020 on tombe à 20 %.

De ces statistiques, on n'a pas encore décidé ce qu'on allait faire avec un éventuel deuxième véhicule Mobility. On voit que, par année, on tourne à environ 8'000 kilomètre parcouru avec ce véhicule, ce qui reste relativement faible, mais ce système dépanne grandement certaines personnes. Le débat va donc encore être mené suite à la réfection de la gare de Couvet, peut-être, ou en lien avec la « revitalisation » de la gare de Fleurier. Ces deux gares sont de très bons spots potentiels pour un deuxième véhicule Mobility. Surtout avec les véhicules électriques qui sont à disposition.

62 Transports publics	Charges	CHF	1'084'900.-
-----------------------	---------	-----	-------------

31 6220 Trafic régional (DTSC)

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « *Quelles sont les raisons de l'augmentation entre 2021 et 2022 ? Est-ce en lien avec un espoir que les transports publics soient davantage utilisés ?* »

M. Sivignon (cc) indique que, sur ce poste, il y a en effet une augmentation des charges qui démontre une moins bonne couverture des charges par le chiffre d'affaires de la billetterie. Ainsi, si le compte augmente, cela signifie qu'il y a plus de charges pour la Commune et moins de charges couvertes par la billetterie. Sur ce compte de charges, le Conseil communal s'est basé sur 2019, en partant du principe que la fréquentation reviendra à des niveaux similaires à ceux d'avant pandémie. On constate que les transports en commun reprennent un peu de volume. Il est également prévu, sur 2022, d'affecter 15'000 francs à ce compte, prélevés du fonds communal pour l'énergie, afin de compenser les pertes sur la voiture Mobility, mentionnées plus haut, ainsi que les pertes sur les cartes journalières. D'habitude 90 % des cartes sont vendues, depuis la pandémie ce n'est plus que 55 %, donc il s'agit d'une perte relativement importante.

Un élément positif : la ligne de bus 591 a été récemment intégrée au pot commun du Canton, alors que la couverture assez basse de la billetterie sur cette ligne ne permettait théoriquement pas, selon les critères cantonaux, de l'y affecter. Actuellement, cela représente une charge d'environ 16'000 francs, dont 15'000 francs pour la Commune. Or, cette année, le Canton a compris l'intérêt stratégique de cette ligne, qui relie Val-de-Travers à La Chaux-de-Fonds, et l'intègre au pot commun avec, au final, potentiellement une économie de 13'000 francs pour la commune de Val-de-Travers. Les décomptes finaux dépendent évidemment des ventes de billets annuelles, il y a ainsi toujours une petite fluctuation.

63 Transports, autres	Charges	CHF	307'500.-
71 Approvisionnement en eau	Charges	CHF	20'000.-
72 Traitement des eaux usées		CHF	0.-
73 Gestion des déchets	Charges	CHF	254'650.-
74 Aménagements	Charges	CHF	85'600.-
75 Protection des espèces et du paysage	Charges	CHF	24'600.-
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	Charges	CHF	46'400.-
77 Protection de l'environnement, autres	Charges	CHF	56'200.-
79 Aménagement du territoire	Charges	CHF	65'700.-

7900 Aménagement du territoire (en général)

31320.00 – honoraires de conseillers externes

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « Une augmentation de 30'000 francs a été prévue pour couvrir des frais d'avocats en lien avec la révision du PAL. S'agit-il d'une mesure de précaution, les travaux de révision du PAL étant en cours ou pour régler les actions intentées contre la mise en zone réservée de certains terrains en 2019 ? »

M. Sivignon (CC) explique que ce montant est prévu pour ces deux éléments. Les actions intentées sur la zone réservée, onze oppositions, ont duré dans le temps, le temps de les lever de façon correcte. Sur ces onze oppositions, une seule levée a fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat. Nous avons appris très récemment que le Conseil d'Etat avait confirmé la décision de la Commune et que le cas est maintenant clos. Ces 30'000 francs supplémentaires étaient potentiellement pour se couvrir d'une procédure qui aurait pu s'étaler sur 2022, ce qui ne sera donc pas le cas. En tout état de cause, le Conseil communal estime pertinent de garder cette ligne de budget pour 2022, puisque le PAL va avancer et même s'il y a peu de chances qu'il soit voté en 2022, donc que des procédures soient déjà en cours à ce moment-là, il y a d'autres projets importants en cours : la protection contre les chutes de pierres à Noiraigue, la protection contre les crues à Môtiers. Ces gros dossiers impactent un grand nombre de propriétaires fonciers, il n'est donc pas impossible qu'il y ait des actions à faire. Ces 30'000 francs sont donc pour se couvrir de la judiciarisation de ces questions foncières et de permis de construire.

81 Agriculture	Charges	CHF	17'400.-
82 Sylviculture	Revenu	CHF	20'040.-
84 Tourisme	Charges	CHF	80'050.-
85 Industrie, artisanat et commerce	Charges	CHF	20'500.-
87 Combustibles et énergie	Revenu	CHF	712'700.-
91 Impôts	Revenu	CHF	28'524'500.-

9100 Impôts communaux généraux

40 Revenus fiscaux

Mme Vaucher (Les Verts) pose la question suivante : « Le Conseil communal table sur une augmentation de près de 1,9 million de rentrées fiscales par rapport en 2021. Elle est constituée en grande partie de recettes

escomptées dans le domaine des personnes physiques et des personnes morales alors que l'impôt sur les frontaliers recule. Cette manne, naturellement bienvenue, est-elle toutefois estimée raisonnablement ? »

M. Mairy (CC) répond ainsi : « *Tel qu'indiqué dans le rapport, le budget 2021 avait été établi avant le bouclage des comptes 2020, lequel a révélé une situation meilleure qu'attendue. Cette amélioration reste valable aujourd'hui, puisque l'écart entre les recettes fiscales projetées au budget et la situation à fin octobre avoisine 1,8 million de francs, impôt sur le revenu des personnes physiques et morales cumulées. Ce montant correspond d'ailleurs à la différence totale du chapitre des impôts entre les budgets 2021 et 2022. L'évaluation des recettes fiscales des entreprises tient par ailleurs compte des prévisions des plus grandes d'entre elles. À noter que contrairement à ce qu'il est indiqué dans la question des Verts, nous prévoyons aussi une progression de l'impôt sur les frontaliers entre les budgets 2021 et 2022. Si la comparaison entre ces budgets est intéressante, il faut toutefois privilégier une lecture mettant en comparaison le budget 2022 au dernier exercice bouclé, soit 2020, laquelle montre un recul des recettes fiscales de 1,2 million de francs, qui s'explique en grande partie par les effets, dans la durée, de la pandémie de covid-19, évolution qui se retrouve d'ailleurs dans le recul attendu du fonds de répartition de l'impôt des personnes morales, lequel est un bon indicateur de la santé des entreprises de l'entier du canton.* »

93 Péréquation financière et compensation des charges	Revenu	CHF	3'912'700.-
96 Administration de la fortune et des dettes	Revenu	CHF	1'138'950.-
97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	Revenu	CHF	18'400.-
99 Postes non répartis		CHF	0.-
Excédent de charges		CHF	1'987'860.-¹

La parole n'étant plus demandée, le vice-président ouvre la discussion sur le plan financier et des tâches, aux pages 20 à 22 du cahier du budget 2022.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion sur le budget des investissements, aux pages 32 à 33.

M. Rosselet-Christ (UDC) relance la question en préambule des débats sur le budget par rapport à un montant de 14'000 francs pour des vélos électriques pour les agents de sécurité publique. Ce montant semble excessif au groupe UDC qui souhaite avoir des informations complémentaires.

M. Simon-Vermot (CC) comprend que cette somme puisse sembler extrêmement disproportionnée, toutefois il s'agit d'une somme indicative. Il n'y a, pour l'heure, pas eu d'appel d'offres, ni de consultation de fournisseurs, mais uniquement une vue de ce qui se fait sur le marché. Il s'agit de vélos non pas à 20 km/h, mais à 45 km/h. L'offre la moins chère sera choisie. Si possible chez un fournisseur local. Il ne s'agit pas seulement du vélo, mais également l'équipement qui va avec. Cela peut sembler excessif, mais le Conseil communal essaiera de comprimer ce coût le plus possible. Il s'agit donc d'une prévision, mais aucun contrat n'a été signé, ni aucun appel d'offres passé. Si ce montant peut être baissé de 50 %, M. Simon-Vermot en sera le premier heureux.

Le vice-président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté amendé relatif à l'approbation du budget 2022, dont il donne lecture intégrale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 27 octobre 2021 ;
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la Commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 15 novembre 2021 ;

¹ Ce montant n'est pas adapté à l'acceptation de l'amendement. L'excédent de charge s'élève au final à 1'852'860 francs.

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2022, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	70'149'510.-
Revenus d'exploitation	Fr.	62'648'320.-
Résultat d'exploitation (déficit)	Fr.	- 7'501'190.-

Charges financières	Fr.	802'700.-
Revenus financiers	Fr.	2'841'730.-
Résultat provenant des financements	Fr.	- 2'039'030.-

Charges extraordinaires	Fr.	0.-
Revenus extraordinaires	Fr.	3'609'300.-
Résultat extraordinaire	Fr.-	3'609'300.-

Résultat total (déficit) Fr. - 1'852'860.-

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	25'596'400.-
Recettes	Fr.	2'309'000.-
Investissements nets	Fr.	23'287'400.-

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr.	200'000.-
Recettes	Fr.	0.-

Article 2 : La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2022 est fixée à 6'056'897 francs.

Article 3 : Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2022 est fixé à 1'670'900 francs.

Article 4 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Le vice-président passe au vote de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2022, tel qu'amendé.

Cet arrêté est approuvé par 24 oui, contre 6 non et 7 abstentions.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mandat à l'agence TRIBU

M. Simon-Vermot (CC) indique que le Conseil communal a lancé un chantier d'importance concernant l'identité de marque de la Commune. Plus d'informations parviendront au premier trimestre 2022, en février si tout va bien. Il s'agit d'une révision de l'identité et de l'image de la Commune en tant que collectivité publique.

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe socialiste relative **aux centrales hydrauliques du Plan de l'Eau et du Furcil**

« Nous parlons beaucoup production d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie actuellement, il sera nécessaire de fortement diminuer notre dépendance aux énergies fossiles ces prochaines années.

L'énergie éolienne est fortement contestée dans notre région, la pose de panneaux solaire progresse mais pas aussi vite que souhaité, il reste l'hydraulique.

Depuis environ deux ans, les centrales hydrauliques du Plan de L'eau et du Furcil sont à l'arrêt. Un projet est en cours mais il est sujet à des oppositions, ce qui retarde considérablement le développement dudit projet.

Pour améliorer le bilan carbone de notre commune le développement d'un projet durable est indispensable au plus vite. La force hydraulique est là, sachant que les petits ruisseaux font les grandes rivières, utilisons et développons intelligemment et rapidement les sources d'énergie à notre disposition.

Le Conseil communal peut-il nous informer sur l'évolution du projet.

Le Conseil communal doit mettre tous les moyens possibles en œuvres afin de pouvoir bénéficier d'une source d'énergie propre dans les meilleurs délais. »

M. Sivignon (CC) répond en ce sens : *« Le constat effectué dans cette interpellation est tout à fait correct, les deux usines du Furcil et du Plan de l'eau sont arrivées en fin de vie après respectivement 60 et 90 ans de service. Pour rappel, ces usines sont propriété de la SEVT dont la Commune est actionnaire à 87 %.*

Différentes études montrent qu'il serait économiquement très discutable d'un point de vue technique et économique d'investir dans une réparation des installations actuelles. Sur cette base un projet global de rénovation a été initié en 2015 et des études ont été faites pour évaluer l'impact environnemental de la création de nouvelles installations dans le haut des Gorges de l'Areuse. Après la présentation de ce premier projet, des points bloquants ont été identifiés et la SEVT a commandé des études alternatives au début de cette année pour trouver le meilleur compromis possible. Sur la base des résultats de ces études, une demande de permis de construire sera déposée, probablement dans les deux ans à venir en intégrant les meilleures options possibles en termes de production énergétique et de protection de l'environnement.

Les usines actuelles produisaient un total de 10 GWh/an et le projet de rénovation table sur une production possible de 12 GWh/an.

Pour être parlants, ces chiffres méritent quelques points de comparaison : le projet éolien de la Montagne de Buttes prévoit une production de 90 GWh/an environ et pour le photovoltaïque, si tous les toits correctement ensoleillés de la commune étaient couverts à 70 % de panneaux (cheminées, velux, ...) la production atteindrait un maximum théorique de 100 GWh/an. Mais cette valeur ne sera pas atteinte avant des décennies vu les délais moyens d'assainissement des toits.

La consommation d'électricité totale de la Commune est de 70 GWh/an environ et elle pourrait potentiellement doubler si notre consommation d'énergie fossile pour la mobilité et le chauffage² devait être remplacée par de l'énergie électrique (par l'intermédiaire de pompes à chaleur pour le chauffage).

Ce projet de rénovation des usines est donc très important pour la Commune puisqu'il pourrait couvrir plus de 15 % de la consommation électrique actuelle. La Commune va donc faire le maximum pour qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais. Mais comme indiqué dans cette interpellation, tous les projets de production locale d'énergie sont soumis à de nombreuses études et pesées d'intérêts qui allongent les délais de mises en œuvre.

Le moyen le plus sûr et le plus rapide de réduire notre dépendance aux énergies fossiles reste donc d'essayer d'économiser au maximum l'énergie disponible. Il n'y a aucune procédure à remplir pour cela. »

²Ajout post-séance : et le chauffage

M. François Oppliger (PS) déclare, dans le même sens que M. Sivignon, que les seuls GWh utiles sont ceux qu'on ne consomme pas et qu'il faut tout faire pour développer cette usine même si cela ne représente qu'une petite partie de la consommation.

2. Interpellation du groupe Les Verts relative **aux décharges illicites dans la commune**

« Le 6 novembre dernier, le journal Arcinfo mettait au grand jour une décharge illicite des Verrières. Interpellé à ce sujet, le Canton répond que le respect de la réglementation en matière de déchets incombe aux communes. D'autant bien que notre commune n'est pas épargnée par de tels phénomènes, nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Quel est le nombre de décharges illicites connues du Conseil communal ?*
- *Combien de cas ont été réglés depuis la fusion ; combien de cas resteraient en suspens ?*
- *Quels sont les moyens consacrés par la Commune, au suivi et au traitement de ces dossiers et les ressources à disposition sont-elles adéquates ?*
- *Quelle est la procédure mise en place lorsque les faits sont avérés et une remise en état est-elle systématiquement exigée ? Les impacts sur les eaux de surface ou souterraines, la faune, la flore, la biodiversité, etc. sont-ils pris en considération en priorité ?*
- *Le Canton apporte-t-il un soutien adéquat, en particulier dans les situations délicates ?*
- *Quel est le délai usuel entre la découverte d'un dépôt illicite et la mise en conformité du site ?*
- *Comment procèdent les autorités en cas de délai non respecté par le propriétaire du terrain pour la remise en état ?*

Par ailleurs et chaque année, le groupe neuchâtelois du patrimoine spéléologique et karstique établit un rapport d'activité à l'attention des autorités cantonales, incluant un point sur les décharges dans les dolines et les dépôts récents.

- *Ces informations sont-elles transmises au Conseil communal ?*
- *Dans l'affirmative, quel écho donne-t-il à ces informations, les faits alarmants font-ils l'objet d'investigations ?*
- *En cas de laxisme flagrant, la Commune peut-elle être poursuivie pour manquement à son devoir de diligence ?*

Mme Vaucher (Les Verts) complète cette interpellation ainsi : *« Le 6 novembre dernier, Arcinfo faisait état d'une situation emblématique de décharge illicite aux Verrières. Selon nos sources, cette saga durerait depuis près de quinze ans et est toujours en cours. Le Conseil d'État a été interpellé par le Grand Conseil lors de sa dernière session. Il estime que faire respecter la législation en matière de gestion des déchets est du ressort des communes. Dans le cas présent, la Commune s'est sentie dépassée et a finalement fait appel au Canton pour l'aider. C'est d'ailleurs fidèlement retranscrit dans l'article d'Arcinfo. Cela étant, nous nous doutons bien que le phénomène de décharges illicites ne connaît pas de frontières. Le sujet nous paraît relativement primordial, d'abord lié au respect basique de la législation, mais aussi à la sauvegarde de la biodiversité, de la faune et de la flore sans compter celle de la qualité des eaux souterraines. Et qui plus est dans une commune remarquable et estampillée « Qualités naturelles ». Pour ces raisons, dresser aujourd'hui un état de situation nous paraît important. Nous profitons de cette intervention pour relever le rôle important que joue le groupe de spéléologue de l'ISSKA en assurant une présence régulière sur le terrain et un suivi de certaines situations problématiques. Elle prend également le temps de rédiger annuellement un rapport détaillé, riche d'informations pour les communes. Nous remercions d'avance le Conseil communal pour le temps consacré à ce bilan. »*

M. Sivignon (CC) indique qu'au vu des détails qui sont demandés, il répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance, du 21 mars 2022, comme le règlement général le permet.

3. Interpellation du groupe Les Verts relative **à la politique en matière de stationnement pour notre commune**

« Plusieurs villes et même très récemment des villages ont défini une politique de stationnement respectueuse des besoins indigènes et du flux touristique. Les derniers mois ont mis à rude épreuve certains villages de notre commune et de nouveaux enjeux de parcage se présentent face au développement touristique, culturel et économique. En parallèle et très pragmatiquement, il convient de relever que la commission d'urbanisme et de développement durable n'a pas toujours en mains les lignes directrices pour la guider sur certains dossiers importants, notamment sur ceux portant sur la création d'un nombre substantiel de logements. »

Certes, la révision du plan d'aménagement communal comportera un plan de mobilité. Nous ne sommes toutefois pas certains qu'il intégrera une véritable politique de stationnement dans notre commune. De plus, l'horizon temporel est incertain, puisque cette révision sera soumise au Conseil général en 2024 seulement et assortie d'un droit de recours. Notre groupe est d'avis qu'il faut agir dès maintenant pour le bien de notre commune et notre planète. Nous sommes bien sûr conscients que les options qui pourraient être choisies seraient de nature à augmenter les recettes communales. Nous sommes dès lors curieux de connaître les intentions du Conseil communal à ce sujet pour les deux prochaines années et nous le remercions de nous en dévoiler quelques pans. »

Mme Vaucher (Les Verts) complète cette interpellation ainsi : *« Notre commune fait face depuis plusieurs années à des défis importants dans le domaine du trafic routier.*

Tout le monde s'accorde pour admettre que la situation vécue par les habitant·e·s de Noiraigue est peu satisfaisante. Un peu plus marginalement et situation moins connue, le village de Môtiers voit ses rues envahies à certaines périodes de l'année au gré des manifestations d'Art en Plein Air, de la Maison de l'Absinthe et peut-être très prochainement avec le déploiement des activités de Jacot Chocolatier. La liste n'est bien sûr pas exhaustive. Si l'on peut se réjouir du rayonnement touristique et économique que suscite notre commune, on doit tout de même avouer que la problématique de stationnement se résout aujourd'hui un peu « avec les moyens du bord ». La rénovation de bâtiments existants peut aussi impacter la disponibilité des places de stationnement sur le domaine public surtout lorsqu'un nombre supplémentaire d'appartements est créé. La problématique du stationnement pourrait potentiellement aussi être amplifiée avec la révision prochaine du règlement cantonal des constructions qui prévoit une diminution des places de parc sur terrain privé et qui vient d'être mise en consultation.

La révision du plan d'aménagement communal va bon train et nous le saluons. Dans ce cadre, la réalisation d'un plan de mobilité est facultative, seul un plan directeur des chemins pour piétons est requis. Nous ne pourrions donc escompter une entrée en vigueur d'un plan de mobilité qu'à partir de 2024 au mieux. Notre groupe est d'avis que les réflexions doivent être formalisées sans tarder en incluant aussi bien les dimensions d'aménagement du territoire, urbanistiques, la mise en place de zones 30 pour laquelle le CG a voté un mandat d'études, le stationnement public, les transports collectifs, etc. Une politique de stationnement passe aussi par des mesures pour garantir une offre en places de stationnement pour les habitant·e·s, faire participer les usagers au financement de l'entretien du réseau routier, contribuer à réduire les atteintes à l'environnement ou encore inciter les entreprises à adopter des mesures d'encouragement du personnel à réduire l'usage des transports motorisés individuels. Nous remercions d'avance le Conseil communal de nous communiquer ses intentions à moyen terme. »

M. Simon-Vermot (CC) répond en ces termes : *« Le Conseil communal remercie les Verts pour cette question d'actualité qui occupe largement nos réflexions et celles du Groupe circulation depuis quelque temps. Nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner devant votre Autorité, nous observons une claire augmentation du nombre de véhicules sur nos routes et un accroissement de leur taille.*

Comme le territoire est une ressource définie et limitée, son utilisation peut être source de tensions et de nombreuses pesées d'intérêts doivent être faites pour permettre un usage rationnel, efficace et durable du sol.

Si nous tenons à souligner que notre commune, dans sa globalité, ne subit pas les mêmes nuisances que les grandes villes du canton, la situation est toutefois différente à l'échelle des villages et doit être examinée en détail, parfois même au niveau des quartiers.

Les contraintes que connaît le village de Buttes n'étant pas les mêmes que celles de Boveresse par exemple, il est important de ne pas appliquer une seule méthode mais d'adapter les décisions aux réalités du terrain. Si le stationnement ne pose pas de problème particulier dans les zones « Champs Saint Pierre » et « Sur le Sucre » à Couvet qui regroupent les axes situés à l'ouest de la rue Emer-de-Vattel, il n'en est pas de même du centre de ce même village qui comprend des habitations, des commerces et des services.

Le Conseil communal adapte donc sa politique de stationnement en se basant sur les demandes faites par les habitants mais également sur ses propres observations. En 2020 et 2021, il a ainsi revu le plan de stationnement de Noiraigue pour limiter les nuisances et permettre une utilisation efficace des parkings payants des Courtons et du Devins. Régulièrement, des mesures de modération du trafic couplées à des nouveaux concepts de stationnement sont introduites.

Lors de travaux d'aménagement, comme la traversée de Travers ou la réfection de la place de la gare de Fleurier, la question de la circulation et du stationnement sur le domaine public est analysée en prenant en compte les besoins de la population et les limites du territoire. Il en sera évidemment de même à l'avenir pour les futurs travaux qui seront conduits dans notre commune.

Parallèlement à cette gestion du domaine public s'ajoute la question du nombre de places de stationnement en cas de construction ou de rénovation importante de bâtiments qui est régie par la législation cantonale sur les constructions et par les règlements communaux de construction et d'aménagement.

Si le droit cantonal mentionne les principes à appliquer, il laisse une grande marge de manœuvre aux communes qui peuvent fixer le nombre de places de stationnement à réaliser dans le cadre de la procédure de permis de construire, ce que nous faisons.

Comme rien n'est simple, ces principes et ces obligations se heurtent parfois à d'autres contraintes d'aménagement telles que la protection du patrimoine bâti ou paysager. Par exemple, les jardins de certains quartiers de Fleurier, comme celui situé à l'ouest de la gare, sont protégés pour préserver un urbanisme caractéristique du XIXe siècle avec son réseau de rues orthogonales qui comprend des bandes d'implantation de bâtiments en rangées contiguës avec leur jardin au sud.

La construction de places de stationnement sur ces parcelles privées irait à l'encontre de la préservation de ce tissu urbain typique.

Dans toutes les procédures, le Conseil communal fait une pesée d'intérêts pour permettre de conserver un espace public attractif pour tous les usagers tout en réduisant les nuisances, en limitant le stationnement anarchique sur le domaine public et en favorisant le commerce local avec des places de stationnement facilement accessibles.

Pour conclure, nous ne pensons pas que les décisions prises par exemple par La Chaux-de-Fonds ou Le Locle pour réguler le stationnement puissent être appliquées de la même manière dans notre commune. Les Vallonniers ne sont pas prêts à devoir demander un macaron (même gratuit) pour se garer au pied de leur immeuble ou pour faire leurs courses.

Le Conseil communal travaille toutefois sur un règlement de stationnement sur le domaine public qui permettra de garantir le stationnement ordonné, compatible et sûr des véhicules du point de vue de la sécurité routière, de mettre les surfaces de stationnement à disposition du plus grand nombre d'usagers possible, de contribuer à atteindre les objectifs visés en matière de planification et de régulation du trafic et finalement d'encourager le transfert modal, le développement des transports en commun ainsi que la mobilité douce. »

Mme Vaucher (Les Verts) remercie M. Simon-Vermot pour ses explications rapides. N'ayant pas pu prendre note de tout elle attend volontiers le procès-verbal. Les Verts attendent également, avec impatience, le règlement de stationnement.

B) QUESTIONS

Aucune question du Législatif.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le vice-président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'assemblée et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle année 2022, et que la santé les accompagne. Il remercie l'assemblée pour sa tolérance pour sa prestation de ce soir, ayant été pris à froid ce matin pour présider cette séance, mais relève avoir été bien coaché par le chancelier. Il lève la séance à 21h54.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE VICE-PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Florian Dreyer

Jean-Philippe Franel

Motions en suspens :

- ✓ Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021
- ✓ Motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021